

SEANCE DU 26 JUIN 2019

Le vingt-six juin deux mille dix-neuf à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 19 juin 2019, se sont réunis en Mairie sous la présidence de Louis Fagot, Maire.

Présents : Chantal Harel, Anne-Marie Girard, Denis Pouliquen, Olivier Pellicant, François Riou, Alexandre Campagne, Nathalie Pichot, Michel Le Gall, Sophie Fagot, Romuald Lecoq.

Absents excusés : Rachel Réault qui donne pouvoir à Chantal Harel, Stéphane Quillevere qui donne pouvoir à Louis Fagot, Anyvonne Lostanlen.

Secrétaire de séance : Nathalie Pichot

Le compte-rendu de la réunion du 20 mai 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1/Travaux RD 31

- **Travaux RD 31 côté Kermat** : Monsieur le Maire indique que les peintures et les pépites au sol ont été réalisées, ainsi qu'un premier passage pour le nettoyage et la tonte.
- **Travaux aménagement des entrées d'agglomération côté Kermat et Kerpont** : l'appel d'offre a été déposé. Les dépôts de candidatures pourront se faire jusqu'au 28 juin. Les travaux sont prévus pour le dernier trimestre 2019. La commission d'appel d'offre devrait se réunir le 4 juillet après-midi.

Monsieur le Maire précise d'autre part que les peintures de stationnement au sol devant la mairie et au niveau du pont en bas du bourg n'ont pas encore été réalisées.

2/ Personnel communal

- Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la demande de mutation de David Jézéquel pour la commune de Saint Vougay à compter du 1^{er} juillet 2019. La commission de recrutement pour son remplacement s'est réunie par 2 fois. Cinq candidats ont été reçus en entretien et une personne a été retenue. Monsieur le Maire précise que son arrivée devrait se faire vers le 22 juillet, sous réserve d'un accord mutuel.
- Monsieur le Maire informe également que Pauline Simon qui avait été recrutée par la Commune en contrat CUI, en détachement à l'école depuis le 1^{er} septembre 2018 sera stagiairisée à compter du 1^{er} septembre 2019. Un arrêté sera pris en ce sens.

3/ CCPL

-Fixation du nombre de délégués au conseil communautaire : D2019-06-001

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les nouvelles modalités de fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la CCPL à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour

- Décide de fixer à 45 la nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau, réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
LANDIVISIAU	9 123	11
PLOUVORN	2 865	3
GUICLAN	2 487	3
SIZUN	2 268	2
PLOUNEVENTER	2 097	2
LAMPAUL-GUIMILIAU	2 079	2
PLOUZEVEDE	1 779	2
BODILIS	1 603	2
PLOUGOURVEST	1 400	2
COMMANA	1 031	2
GUIMILIAU	1 016	2
SAINT-VOUGAY	903	2
SAINT-DERRIEN	808	2
SAINT-SAUVEUR	799	2
PLOUGAR	783	2
SAINT-SERVAIS	781	1
LOCMELAR	466	1
LOC-EGUINER	400	1
TREZILIDE	378	1

- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

-FPIC : Monsieur le Maire expose aux membres du conseil les propositions de répartition du FPIC 2019. Le montant pour la commune de Guimiliau serait de 27.359€. Le projet de délibération a été soumis aux élus communautaires lors de la séance du 25 juin. Le montant global est en légère augmentation entre 2018 et 2019.

-Fonds de concours : Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le système de fonds de concours est reconduit pour l'année 2019, dans l'attente de la mise en place d'un nouveau dispositif de solidarité financière pour les années à venir. Le système actuel deviendra inopérant du fait du développement du territoire. Pour 2019, l'enveloppe dédiée aux fonds de concours sera revalorisée de 40 000 euros, passant de 221K€ à 261K€.

Le conseil communautaire a délibéré en ce sens lors de la séance du 25 juin. Le montant attribué pour la commune de Guimiliau est de 11.635,56€.

Les critères de répartition sont également modifiés afin de gommer les défauts des critères précédemment appliqués.

Pour 2019, les critères retenus par les élus pour le fonds de concours sont les suivants :

- revenu médian (15%),
- potentiel financier de la strate de la commune (15%),
- longueur de voirie (15%),
- effort fiscal (10%)

- part fixe (45%) amputée de 10% du foncier bâti communal relevant du périmètre des zones d'activités développées par la CCPL.

4/ Questions diverses

- Lotissement Allée de la Penzé : **D2019-06-002**
Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de clôturer le budget du lotissement Allée de la Penzé, tous les terrains étant vendus, et de transférer l'excédent au Budget Commune.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour, autorise Monsieur le Maire à clôturer ce budget et à transférer l'excédent au Budget Commune.
- Compteurs Linky : Monsieur le Maire indique que les premiers compteurs Linky devraient être installés sur la commune au dernier trimestre 2019. La commune n'étant pas propriétaire des compteurs, elle ne peut s'opposer à leur installation.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que Graziella Melchior organise une réunion publique le vendredi 28 juin à 20h à l'auditorium de la Médiathèque Awena, 51 Avenue Georges Pompidou à Guipavas pour présenter un bilan de toutes ces actions aujourd'hui.
- Monsieur le Maire rappelle que l'illumination des Calvaires aura lieu les 8, 9 et 10 août 2019 à St Thégonnec et les 15, 16 et 17 août 2019 à St Jean Trolimon.
- Balade gourmande et patrimoine : une balade inaugurale aura lieu vendredi 28 juin pour les Guimiliens avec un départ de la salle polyvalente à 18h. Un pot sera offert au retour.
- Tourisme : les livrets CCPL seront en vente au prix de 2€ à partir de la 2eme quinzaine de juillet.
- Enclos en musique : 4 concerts sont prévus sur Guimiliau.
- Romuald Lecoq indique que l'échangeur de Kermat sera fermé pendant 6 semaines à compter du 12 septembre.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h.

La prochaine réunion de conseil est fixée au mercredi 11 septembre à 19h.

Louis FAGOT	Chantal HAREL	Michel LE GALL	François RIOU	Alexandre CAMPAGNE
Sophie FAGOT	Anne- Marie GIRARD	Romuald LECOQ	Anyvonne LOSTANLEN Absente excusée	Olivier PELLICANT
Nathalie PICHOT	Denis POULIQUEN	Stéphane QUILLEVERE Absent excusé qui donne pouvoir à Louis Fagot	Rachel REAULT Absente excusée qui donne pouvoir à Chantal Harel	